



**BERNARD LOISEAU SA**

**Assemblée générale mixte**

**Vendredi 27 mai 2016**

## SOMMAIRE

<b>Invitation</b>	<b>Page 3</b>
<b>Ordre du jour de l'Assemblée générale mixte</b>	<b>Page 4</b>
<b>Participation à l'Assemblée et représentation</b>	<b>Page 5</b>
<b>Chiffres clés consolidés</b>	<b>Page 9</b>
<b>Commentaires sur l'activité de l'exercice 2015</b>	<b>Page 10</b>
<b>Résultats financiers des cinq derniers exercices</b>	<b>Page 13</b>
<b>Texte des projets de résolutions</b>	<b>Page 14</b>
<b>Contact et demande de documents</b>	<b>Page 18</b>



**BERNARD LOISEAU S.A.**  
**Société Anonyme au capital de 1 790 125 €**  
**Siège social : 2, rue d'Argentine 21210 SAULIEU**  
**016 050 023 RCS DIJON**

Cher Actionnaire,

L'Assemblée générale de Bernard Loiseau SA est l'occasion privilégiée de nous rencontrer et de vous présenter en direct l'évolution de l'activité et des résultats du groupe.

Je serais donc très heureuse que vous puissiez participer à :

L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

**le vendredi 27 mai 2016**

à 10h précises au siège social de la société,  
au Relais Bernard Loiseau – 21 210 Saulieu

Vous êtes priés de vous présenter à la réception du Relais Bernard Loiseau entre 8 heures 30 et 9 heures 30 pour votre enregistrement ainsi qu'à la signature de la feuille de présence.

Vous trouverez ci-après les informations relatives à la tenue de cette assemblée, à son contenu, ainsi qu'aux conditions et modalités de participation.

Si vous ne pouvez pas y assister personnellement, vous pouvez :

- soit autoriser le Président de l'assemblée à voter en votre nom ;
- soit vous faire représenter par toute personne physique ou morale de votre choix ;
- soit voter par correspondance.

Les formalités de participation et le formulaire de vote se trouvent en pages 5, 6 et 7.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous portez aux résolutions qui sont soumises à cette assemblée, et je vous prie d'agréer, cher Actionnaire, l'expression de ma considération distinguée.

Dominique LOISEAU  
Présidente

## ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Nous vous convoquons à l'Assemblée générale pour soumettre à votre approbation :

### *Les décisions ordinaires*

- après lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, les conventions règlementées ;
- affectation du report à nouveau et du résultat 2015 ;
- après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 ;
- renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'intervenir sur le marché pour acheter et vendre des actions de la société, ainsi que de réduire le capital par annulation d'actions ;
- renouvellement de mandat d'administrateur ;
- nomination d'un nouvel administrateur ;
- renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un co-commissaire aux comptes suppléant ;
- attribution de jetons de présence ;
- pouvoirs pour les formalités.

### *Les décisions extraordinaires*

- après lecture du rapport des commissaires aux comptes, l'autorisation d'annulation des actions auto-détenues par la société ;
- pouvoirs pour les formalités.

## PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ET REPRESENTATION

### Dispositions générales :

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette Assemblée générale sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions.

Les actionnaires pourront participer à l'Assemblée générale :

- Soit en y assistant personnellement,
- Soit en votant par correspondance,
- Soit en se faisant représenter en donnant pouvoir au président ou à toute personne (physique ou morale) de son choix dans les conditions prévues à l'article L.225-106 du Code de commerce ou encore sans indication de mandataire. Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée générale par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce) au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale soit le 25 mai 2016 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

### Pour assister à l'Assemblée générale :

Pour les actionnaires nominatifs : se présenter sans formalités préalables sur le lieu de l'Assemblée générale.

Pour les actionnaires au porteur : demander à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte-titre qu'une invitation lui soit adressée avant l'Assemblée générale.

Les actionnaires au porteur et au nominatif doivent être en mesure de justifier de leur identité pour assister à l'Assemblée générale.

### Pour voter par correspondance ou par procuration :

Les formules de vote par procuration et par correspondance seront adressées par la société aux propriétaires de titres nominatifs.

Ces formules seront adressées aux propriétaires de titres au porteur sur leur demande faite par écrit, à condition de justifier de cette qualité par leur intermédiaire habilité. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé.

Les formulaires de vote par correspondance et/ou par procuration, dûment signés et complétés, exprimés par voie papier, devront être réceptionnés au plus tard la veille de la tenue de l'Assemblée pour être pris en considération.

Il n'est pas prévu de voter par visioconférence ou par moyens de télécommunication pour cette Assemblée et, de ce fait, aucun site visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

## **Modalités d'exercice de la faculté d'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolutions**

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales devront être envoyées au siège social de Bernard Loiseau SA (2, rue d'Argentine -21 210 SAULIEU), dans les conditions prévues par l'article R.225-73 du Code de commerce par lettre recommandée avec accusé de réception, dès la parution du présent avis et au plus tard le vingt-cinquième jour calendaire avant la date fixée de l'assemblée, soit le 2 mai 2016. Ces demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

L'examen par l'Assemblée générale des points ou des projets de résolutions présentées est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

Ces points ou ces projets de résolutions nouveaux seront inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée et portés à la connaissance des actionnaires dans les conditions déterminées par la réglementation en vigueur.

## **Modalités d'exercice de la faculté de poser des questions écrites**

Tout actionnaire a la faculté de poser des questions par écrit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, soit jusqu'au 23 mai 2016 (article R.225-84 du Code de commerce). Pour être prises en compte, les questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte (article L.211-3 du Code monétaire et financier).

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu ou porteront sur le même objet. Les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante : <http://www.bernard-loiseau.com/fr/finances>.

## **Documents et informations mis à la disposition des actionnaires**

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette Assemblée générale, le seront dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En outre, le service financier de Bernard Loiseau SA, tient à la disposition des actionnaires des formulaires de procuration, ou des formulaires de vote par correspondance, accompagnés des documents de convocation légaux, sur simple demande écrite adressée au siège social de la société, par voie postale ou par télécopie au 03 80 90 29 95.

Adresse du site dédié à l'assemblée générale : <http://www.bernard-loiseau.com/fr/finances>

**FORMULAIRE DE REPRESENTATION ET DE VOTE PAR CORRESPONDANCE  
ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MAI 2016**

**BERNARD LOISEAU SA** - Société anonyme au capital de 1 790 125 €  
Siège social : 2, rue d'Argentine, 21210 Saulieu  
016 050 023 R.C.S. Dijon

**Identifiant actionnaire**

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Nombre d'actions \_\_\_\_\_ Nombre de droits de vote \_\_\_\_\_

**Je donne pouvoir au Président** de l'Assemblée générale pour me représenter

**Ou je donne pouvoir à** \_\_\_\_\_ pour me représenter et voter en mon nom

*Attention : dans les ces premiers cas, dater et signer au bas de ce formulaire, sans rien remplir dans les résolutions !*

**Ou je vote par correspondance**

Résolution 1	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	abst	<input type="checkbox"/>
Résolution 2	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	abst	<input type="checkbox"/>
Résolution 3	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	abst	<input type="checkbox"/>
Résolution 4	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	abst	<input type="checkbox"/>
Résolution 5	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	abst	<input type="checkbox"/>
Résolution 6	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	abst	<input type="checkbox"/>
Résolution 7	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	abst	<input type="checkbox"/>
Résolution 8	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	abst	<input type="checkbox"/>
Résolution 9	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	abst	<input type="checkbox"/>
Résolution 10	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	abst	<input type="checkbox"/>
Résolution 11	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	abst	<input type="checkbox"/>
Résolution 12	oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>	abst	<input type="checkbox"/>

Si de résolutions nouvelles étaient présentées en assemblée :

- Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée générale pour voter en mon nom
- Je donne pouvoir à .....pour voter en mon nom
- Je m'abstiens

**Très important :** les propriétaires d'actions sous la forme « au porteur » qui envoient ce formulaire devront justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en joignant à ce formulaire une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de compte (banque, société de bourse, etc.).

Date et signature



**GROUPE BERNARD LOISEAU**

**CHIFFRES CLES CONSOLIDES COMPARES (EN MILLIERS D'EUROS)**

	<b>31 DECEMBRE 2015</b>	<b>31 DECEMBRE 2014</b>
	<b>IFRS en K€</b>	<b>IFRS en K€</b>
Chiffre d'affaires	10 417	10 021
Résultat opérationnel	28	49
Résultat net	9	67
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	8	60
Capital social	1 790	1 790
Capitaux propres	10 971	11 026
Dettes financières à plus d'un an	990	1 014
Actifs non courants	10 356	10 180
Trésorerie nette	2 703	2 906
Endettement financier	1 320	1 300
Total état de situation financière	14 639	14 726
Dividendes distribués *	56	56
Bénéfice net par action en euros (hors actions d'autocontrôle)	0.01	0.05€

\*Au titre de l'exercice N-1

## COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2015

### 1. Faits marquants

Le groupe Bernard Loiseau poursuit son développement avec le lancement de deux projets d'investissements au Relais Bernard Loiseau à Saulieu :

- la chaufferie à biomasse (bois déchiqueté), en remplacement de l'existante au fuel. L'objectif est de chauffer toute l'eau chaude du Relais Bernard Loiseau, l'eau des piscines existantes et nouvelles, ainsi que le chauffage du restaurant,
- la construction du complexe Villa Loiseau des sens, consistant à l'agrandissement du spa, avec de nouvelles cabines de soin, de nouveaux bassins de nage, avec des expériences sensorielles très innovantes, un nouveau restaurant, une nouvelle cuisine, une salle séminaire et un spa privé.

Fin 2015, il a été décidé de rebaptiser les deux restaurants parisiens :

- Tante Louise dans le 8<sup>ème</sup> est devenu **Loiseau Rive Droite**,
- et Tante Marguerite dans le 7<sup>ème</sup> est devenu **Loiseau Rive Gauche**.

Ce changement de nom, avec le libellé « Loiseau », plus attractif et signe d'excellence, s'inscrit dans la logique du repositionnement stratégique en restaurant gastronomique de ces deux établissements.

L'activité du groupe Bernard Loiseau affiche une hausse de 3,9% par rapport à l'année 2014.

Pour ce qui est de la qualité des prestations :

- A Saulieu, le restaurant du **Relais Bernard Loiseau** a été classé dans la catégorie 2 étoiles au guide Michelin en février 2016;
- Le restaurant **Loiseau des Vignes**, ouvert à Beaune en juillet 2007, ayant obtenu sa première étoile au guide Michelin en mars 2010, l'a maintenue en février 2016 ;
- Le restaurant **Loiseau des Ducs**, ouvert à Dijon en juillet 2013, ayant obtenu sa première étoile au guide Michelin en février 2014, l'a également maintenue en février 2016.

Le groupe affiche ainsi 4 étoiles Michelin en Bourgogne.

### 2. Les chiffres clés consolidés

Les comptes 2015, arrêtés par le Conseil d'administration, font apparaître les résultats suivants:

- un chiffre d'affaires consolidé de 10 417 K€, soit une augmentation de 3,9% ;
- un résultat opérationnel bénéficiaire de 28 K€ en 2015 ;
- un résultat net consolidé bénéficiaire de 9 K€.

#### Contribution au résultat net de chaque pôle géographique (en K€)

Pôle géographique	2015	2014
Bourgogne	+307	+316
Paris	-298	-249
Résultat net consolidé	+9	+67

Rappelons que le pôle géographique Bourgogne regroupe les activités suivantes :

- l'activité d'hôtellerie et restauration à Saulieu ;
- l'activité de consulting culinaire, ainsi que l'exploitation de l'image et de la marque Bernard Loiseau ;
- l'activité du restaurant Loiseau des Vignes à Beaune ;
- et enfin l'activité du restaurant Loiseau des Ducs et du bar à vins « La Part des Anges » à Dijon.

Le secteur de la Bourgogne représente une augmentation de l'activité de 5,3% avec une contribution au résultat net positive de 307 K€ en 2015, contre 316 K€ en 2014.

L'activité des restaurants parisiens est en baisse de 1% par rapport à l'année 2014. Les attentats terroristes de Paris de janvier et novembre 2015 ont beaucoup affecté l'activité touristique dans la capitale. Le niveau de fréquentation est insuffisant pour atteindre l'équilibre, d'où la contribution négative de -298 K€ au résultat net.

Le changement du positionnement stratégique des restaurants parisiens est maintenu, en relevant le niveau des prestations pour obtenir une étoile au guide Michelin, distinction caractérisant Loiseau des Vignes à Beaune et Loiseau des Ducs à Dijon. Ce choix cohérent avec l'image de marque Bernard Loiseau, va permettre de conquérir une nouvelle clientèle jeune, des touristes étrangers, mais également des épicuriens en quête des meilleurs goûts et saveurs de la gastronomie française.

En 2015, les activités de consulting culinaire représentent 1,12% de l'activité du groupe.

La situation financière est toujours très saine, **avec une trésorerie nette de 2 703 K€ au 31 décembre 2015**, et un taux d'endettement très faible.

Le groupe Bernard Loiseau continue de mettre en place des mesures de très bonne gestion : fermeture de deux jours par semaine de tous les établissements du groupe, mise en place de nouveaux forfaits attractifs sur internet pour augmenter les taux d'occupation en semaine, et différentes mesures pour maîtriser les autres charges d'exploitation.

Le résultat net consolidé est bénéficiaire de 9 K€ en 2015.

### **3. PERSPECTIVES**

En février 2016, lors de la publication du guide Michelin, le groupe a été très surpris par la classification du Relais Bernard Loiseau en deux étoiles, après 25 ans de classification en trois étoiles Michelin. Les clients ont manifesté leur déception et leur incompréhension de cette classification. Le niveau de satisfaction n'a jamais été aussi élevé, et s'est traduit par une augmentation de la fréquentation du Relais Bernard Loiseau d'année en année (+6% en 2015).

Le défi de la reconquête de la troisième étoile au Relais Bernard Loiseau est lancé. Le groupe se donne tous les moyens pour la reconquérir très vite. Le niveau de contrôle sera renforcé pour maintenir le niveau d'excellence de toutes ses prestations, voire l'augmenter.

La marque Bernard Loiseau est très forte, avec une reconnaissance d'excellence, qui s'affiche de plus en plus sur les sites internet d'avis des clients. Il est vrai que les clients cherchent à vivre une expérience globale, comme celle qui leur est offerte par le Relais & Châteaux et ses nombreuses infrastructures.

La construction de la « Villa Loiseau des sens » est lancée depuis fin 2015. Ce projet ambitieux répondra à une tendance profonde et durable, dans le but de conforter l'attractivité du Relais Bernard Loiseau, en devenant ainsi une vraie destination « spa et bien-être », avec de nouvelles cibles de clientèle.

Grâce à la diversification de ses activités, le groupe Bernard Loiseau résiste bien à la crise, avec un résultat net consolidé toujours bénéficiaire.

Une gestion très pointilleuse et une promotion innovante seront toujours le fer de lance du groupe pour continuer à affronter la mauvaise conjoncture économique qui s'est installée à Paris.

Les actions de communication et de commercialisation, tout comme la qualité des prestations reconnue de la marque Bernard Loiseau, devraient maintenir sérieusement l'attractivité des différents établissements et de la marque.

Des investissements permanents seront consacrés au renouvellement, à l'embellissement et au confort pour permettre de préserver l'excellence des prestations, sans oublier le respect de la conformité régulière des installations aux normes d'hygiène et de sécurité qui évoluent souvent dans ce secteur d'activité.

Des démarches continueront d'être menées pour rechercher les partenariats valorisant le savoir-faire du groupe Bernard Loiseau.

Enfin, le groupe reste en veille pour toute opportunité de développement, s'inscrivant dans son cœur de métier et susceptible de le renforcer.

**RESULTATS DE LA SOCIETE BERNARD LOISEAU SA**  
**AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

(R225-83 et R225-102 du code de commerce)

<b>EXERCICES</b> (en euros)	<b>31/12/11</b>	<b>31/12/12</b>	<b>31/12/13</b>	<b>31/12/14</b>	<b>31/12/15</b>
<b>Capital fin d'exercice</b>					
Capital social	1 790 125	1 790 125	1 790 125	1 790 125	1 790 125
Nombre d'actions ordinaires	1 432 100	1 432 100	1 432 100	1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions à dividendes prioritaires	-	-	-	-	
Nombre maximal d'actions futurs à créer	-	-	-	-	
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires HT	5 647 206	5 482 570	5 183 061	5 391 342	5 720 972
Résultat avant impôts/amortiss. et provisions	432 632	359 418	278 671	596 448	641 392
Impôts sur les bénéfices	69 678	34 002	-26 193	28 710	68 913
Participation des salariés	-	-	-	-	
Résultat après impôts	109 623	92 374	60 274	298 597	210 349
Résultat distribué *	-	70 713	56 655	56 271	56 443
<b>Résultat par action</b>					
<b>après impôts/ et avant Amortiss./provisions</b>	0.25	0.23	0.21	0.42	0.43
<b>après impôts/ et après Amortiss./provisions</b>	0.08	0.06	0.04	0.21	0.15
Dividende brut versé à chaque action	0.05	0.04	0.04	0.04	0.00
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen	62	58	61	62	63
Montant de la masse salariale	2 025 957	2 014 460	2 082 863	2 063 794	2 148 313
Charges sociales	824 062	817 203	799 539	751 508	764 836

Nota : le nominal pour une action a été ramené en 1998 de 560 F à 8F, puis porté en 2000 de 8 F à 1,25 €.

\*au titre de l'exercice N-1

<b>TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MAI 2016</b>
--

### **Résolutions relevant d'une décision ordinaire**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

*(Approbation des comptes sociaux)*

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

*(Affectation du report à nouveau et du résultat)*

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, après avoir constaté que le report à nouveau créditeur au 31 décembre 2015 s'élevait à 242 154,00 euros, décide de l'affecter en totalité en autres réserves, ces dernières étant portées de 159 009,00 euros à 401 163,00 euros, étant précisé que la réserve légale s'élève à 179 012,50 euros.

Après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2015 un bénéfice net de 210 348,80 euros, l'Assemblée générale décide que cette somme soit affectée en autres réserves.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENUS ELIGIBLES OU NON A L'ABATTEMENT
2014	0,04 €	Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable
2013	0.04 €	Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable
2012	0.04 €	Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable

#### **TROISIEME RESOLUTION**

*(Approbation des comptes consolidés)*

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 et du rapport des commissaires aux comptes, faisant apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 10 416 521 euros et un résultat net consolidé part du groupe bénéficiaire de 8 782 euros, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui sont présentés.

## **QUATRIEME RESOLUTION**

*(Approbation des conventions)*

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport et les dites conventions.

## **CINQUIEME RESOLUTION**

*(Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acheter et de vendre des actions de la société)*

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, pendant une nouvelle période de 18 mois à compter de ce jour, à procéder, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive « abus de marché » n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- (i) Soit d'assurer l'animation sur le marché de l'action BERNARD LOISEAU par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF;
- (ii) Soit de l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, objectif valable jusqu'au transfert sur le marché Alternext ;
- (iii) Soit l'annulation de titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale extraordinaire de la onzième résolution ci-après autorisant le Conseil d'administration à procéder à l'annulation des actions rachetées ;
- (iv) De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions est fixé, hors frais, à 15 euros.

Les achats d'actions de la société pourront porter sur un nombre maximum de 143 210 actions, soit 10% du capital. Le montant maximal que la société sera susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achats au prix maximal de 15 euros par action, s'élèvera hors frais et commissions à 2 148 150 euros. A aucun moment, la société ne pourra détenir plus de 10% du capital social.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs, y compris en période d'offre publique dans les limites permises par la réglementation en vigueur. La part maximale du capital acquise par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Cette autorisation remplace celle accordée par l'Assemblée générale mixte annuelle au cours de la séance du 29 mai 2015 dans sa cinquième résolution.

En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, notamment en vue de la tenue des registres d'achats et vente d'actions ;
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire en vue de la parfaite exécution de cette opération.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, dans les différents cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou encore de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

## **SIXIEME RESOLUTION**

*(Renouvellement de mandat d'administrateur)*

L'Assemblée générale ayant constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Jacques Augagneur, demeurant au 27 chemin des verrières, 69260 Charbonnières-Les-Bains est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2022 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## **SEPTIEME RESOLUTION**

*(Nomination d'un nouvel administrateur)*

L'Assemblée générale ayant constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Thierry Thomas, est arrivé à son terme, décide de nommer un nouvel administrateur Monsieur Bastien Loiseau demeurant 11 rue Gavarni à Paris 75116 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2022 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Monsieur Bastien Loiseau, pressenti pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées, et déclare satisfaire aux exigences légales et statutaires pour assumer les fonctions d'administrateur.

## **HUITIEME RESOLUTION**

*(Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un co-commissaire aux comptes suppléant)*

L'Assemblée générale ayant constaté que le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Mazars est arrivé à son terme, décide de renouveler son mandat, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2022 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Cabinet Mazars pressenti pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'il acceptait ce renouvellement de mandat et qu'il satisfaisait aux conditions légales et réglementaires pour l'exercice de son mandat et notamment qu'il n'était frappé par aucune interdiction ou incompatibilité.

L'Assemblée générale ayant constaté la fin du mandat du commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Olivier BIETRIX, décide de nommer Monsieur Emmanuel CHARVANEL en tant que commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2022 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Monsieur Emmanuel CHARVANEL, pressenti pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'il acceptait ce mandat et qu'il satisfaisait aux conditions légales et réglementaires pour l'exercice de son mandat et notamment qu'il n'était frappé par aucune interdiction ou incompatibilité.

En outre en application de l'article L 823-1 alinéa 4 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes ont confirmé qu'au mieux de leur connaissance et sur la base des informations reçues, ils n'avaient pas vérifié, au cours des deux exercices précédents, d'opérations d'apport ou de fusion auxquelles aurait participé la société BERNARD LOISEAU SA ou les sociétés que cette dernière contrôle au sens de l'article L 223-16 I et II du Code de Commerce.

## **NEUVIEME RESOLUTION**

*(Attribution de jetons de présence)*

L'Assemblée générale décide de fixer le montant global des jetons de présence, à une enveloppe maximale de 5 000 euros, à répartir entre les administrateurs pour l'exercice 2016.

## **DIXIEME RESOLUTION**

*(Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée)*

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

### **Résolutions relevant d'une décision extraordinaire**

## **ONZIEME RESOLUTION**

*(Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social, autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social par voie d'annulation de toute quantité d'actions achetées en application de la cinquième résolution dans la limite autorisée par la loi, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Le nombre maximal d'actions pouvant être annulées par la société en vertu de la présente autorisation est de 10% des actions par période de 24 mois, qui composeront le capital de la société à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée générale donne les pouvoirs les plus larges au Conseil d'administration pour arrêter les modalités d'annulation d'actions, pour imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves disponibles ou primes ainsi que sur la partie de la réserve légale excédant 1/10<sup>ème</sup> du capital social, et pour apporter aux statuts les modifications découlant de la présente autorisation et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

L'autorisation objet de la présente résolution est donnée pour une durée de dix-huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale du 29 mai 2015.

## **DOUZIEME RESOLUTION**

*(Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée)*

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.



## RELATIONS AVEC NOS ACTIONNAIRES

Pour tout renseignement complémentaire sur le groupe,  
veuillez contacter notre service financier

- par téléphone : 03.80.90.29.94
- par courrier : Bernard Loiseau SA  
Relations actionnaires  
2 rue d'Argentine, 21210 Saulieu
- par courriel : [actionnaires@bernard-loiseau.com](mailto:actionnaires@bernard-loiseau.com)

---

Si vous êtes actionnaire nominatif, vous pouvez recevoir systématiquement les documents concernant les Assemblées générales ultérieures, en renvoyant simplement ce coupon signé à **Relations actionnaires** avec vos coordonnées

### **DEMANDE DE DOCUMENTS POUR LES ACTIONNAIRES NOMINATIFS**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature :